



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01627

Numéro SIREN : 439 924 598

Nom ou dénomination : R.B. AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2014 sous le numéro de dépôt 2209

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ME NADINE GRASSET

415 avenue de l Argensol
84100 Orange

V/REF :

N/REF : 2001 B 1627 / 2014-A-2209

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 14/02/2014, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation
- Changement de forme juridique - en SAS.

Concernant la société

R.B. AUDIT
Société à responsabilité limitée
1025 rue Henri Becquerel
10 Parc Club du Millénaire Cs 99009
34965 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-2209 le 14/02/2014

R.C.S. MONTPELLIER 439 924 598 (2001 B 1627)

Fait à MONTPELLIER le 14/02/2014,

LE GREFFIER



01 B J 627

14.02.14

A2209

RB AUDIT

Société à responsabilité limitée

1025, rue Henri Becquerel

10 Parc Club du Millénaire – CS 99009

34965 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

Assemblée générale extraordinaire du 28/02/2014

COMMISSARIAT AUX COMPTES AUVERGNE GEVAUDAN

Siège social : 1 bis boulevard Théophile Roussel,

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de NIMES

RB AUDIT

Société à responsabilité limitée
1025, rue Henri Becquerel
10 Parc Club du Millénaire – CS 99009
34965 MONTPELLIER

Rapport du Commissaire aux Comptes Sur la transformation en société par actions simplifiée Assemblée générale extraordinaire du 28/02/2014

Au Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce par l'AGE du 27/01/2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels au 30/09/2013, arrêtés par la Gérance qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité font apparaître un chiffre d'affaires de 148.570 €, un bénéfice de 31.984 € et des capitaux propres de 92.983 €.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 30/09/2013.
- Le montant du capital social s'élève à 10.000 €.

AS

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Mende, le 05/02/2014

CAC AUVERGNE GEVAUDAN
Commissaire aux Comptes

Arnaud SOULIER
Commissaire aux comptes

**COMMISSARIAT AUX COMPTES
AUVERGNE GEVAUDAN**

1 bis bd Théophile Roussel - 48000 MENDE

SARL AU CAPITAL 2000 €
RCS Mende 489 247 122